

ARRETE N°2016-ESAJ-0049

**relatif à la composition de la commission spécialisée « Prévention »
de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment le Livre IV de la première partie et son article L. 1432-1, tel qu'il résulte de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

Vu le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu l'arrêté n°2016-ESAJ-0045 en date du 28 décembre 2016, relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis le 26 août 2016,

Considérant les modifications substantielles apportées par le décret n°2010-938 susvisé,

Considérant les désignations effectuées lors de la séance plénière du 30 septembre 2014, du 1^{er} octobre 2015 et du 5 octobre 2016 de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

A R R E T E

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n°2016-ESAJ-0029 du 26 août 2016 sont rapportées.

Article 2 : La commission spécialisée de la prévention comprend 30 membres.

Article 3 : Le mandat des membres de la commission spécialisée de la prévention s'achèvera le 30 septembre 2020, en application des dispositions de l'article 3 du décret n°2015-1875 susvisé.

Article 4 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 5 membres :

➤ **Un représentant de la région :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Alix TERY-VERBE Conseillère régionale	Jean-Philippe GRAND Conseiller régional	Absence de candidature

➤ **Deux représentants des départements :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Nicole PROGIN, Vice-Présidente du Conseil départemental	Cher : Corinne CHARLOT, Conseillère départementale	Cher : Annie LALLIER Vice-Présidente du Conseil départemental
Absence de candidature	Absence de candidature	Absence de candidature

➤ **Un représentant des groupements de communes :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Pauline MARTIN, Présidente de la Communauté de communes du Val des Mauves Maire de Meung-sur-Loire	Elisabeth HOVASSE-PRELY Conseillère communautaire à la Communauté de communes de Vierzon-Sologne-Berry – Adjointe au Maire de Vierzon	en cours de désignation

➤ **Un représentant des communes :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Nicolas NAULEAU Maire de Culan	Daniel LOMBARDI Maire d'Yvoy le Marron	en cours de désignation

Article 5 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 6 membres :

➤ **Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Daniel HILT, Coordinateur d'AIDES – délégation d'Indre-et-Loire	Marjorie CORIDON, Membre de l'Association Auto-support, réduction des risques parmi les usagers de drogues ASUD Loiret	Fabrice OLIVET Président de l'Association Auto-support, réduction des risques parmi les usagers de drogues ASUD Loiret
Elisabeth LEVET, Présidente de l'Association des diabétiques de Loir-et-Cher – AFD 41	Marie-Françoise BARATON, Présidente de l'Association d'aide aux insuffisants rénaux AIR Centre Val de Loire	Christine MONTAGU Représentante de la FNAIR Centre-Val de Loire
Jacques PORTIER, Représentant familial de l'Union interdépartementale des UDAF du Centre	Nicole VALADE, Présidente de l'Association Visite des malades dans les établissements hospitaliers VMEH 45	Jacqueline BACH-RIFFAULT Déléguée départementale de l'Association du droit de mourir dans la dignité – ADMD Loiret
Yvette TRIMAILLE, Secrétaire de la Fédération régionale Familles rurales Centre	René AUGUY, Représentant de la Fédération nationale des accidentés de la vie - FNATH	Jeanne BUARD Administratrice de l'Association française des sclérosés en plaques

➤ **Un représentant des associations de retraités et personnes âgées :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Solange QUILLOU, Vice-Présidente du CODERPA du Loir-et-Cher, Représentante de la CFE-CGC	Thierry BERTHELEMY Membre du CODERPA du Loiret, Représentant la Fédération générale des retraités de la fonction publique	Christian BARBOTIN Membre du CODERPA du Loiret Représentant de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique

➤ **Un représentant des associations de personnes handicapées :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Françoise GUILLARD-PETIT Représentante régionale de l'Association des Paralysés de France et Membre du Conseil départemental de l'APF de l'Indre	Philippe SAUNE Directeur général du GEDHIF	Marie-Thérèse LEROUX Représentant l'Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher

Article 6 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé. Il comprend 1 membre :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
en cours de désignation	en cours de désignation	en cours de désignation

Article 7 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 4 membres :

➤ **Un représentant des organisations syndicales de salariés :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
CFTC : Marie Béatrice ROCHARD, Représentante de la CFTC	CFTC : Yves CLEMENT Représentant de la CFTC	CFTC : en cours de désignation

➤ **Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
MEDEF : Olivier RENAudeau Représentant du MEDEF Centre-Val de Loire	MEDEF : Bruno BOUSSEL Délégué général du MEDEF Centre-Val de Loire	MEDEF : en cours de désignation

➤ **Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Philippe JAUBERTIE Représentant de l'UNAPL Vice Président de la Fédération URPS (FFMKR)	François BLANCHECOTTE Président du Syndicat des biologistes	en cours de désignation

➤ **Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Martine HUGER, Présidente de la Fédération régionale des exploitants agricoles	Maxime POINCLOUX, Président des Jeunes agriculteurs du Centre	en cours de désignation

Article 8 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 4 membres :

- **Un représentant des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Christine TELLIER, Administratrice d'AddictoCentre et Trésorière de la Fédération Addiction	Catherine GAGELIN, Directrice adjointe du Foyer d'accueil chartrain	en cours de désignation

- **Un représentant de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail, au titre de l'assurance vieillesse :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Pascale RETHORE, Directrice adjointe	Lucie DUARTE, Responsable régionale du service social	Audrey THOMAS, Responsable du département « action sociale personnes âgées »

- **Un représentant des caisses d'allocations familiales :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jean-Pierre TEMPLIER Administrateur de la CAF du Loiret	Benoît COLIN, Administrateur de la CAF du Loiret	Jacky PERES, Président du Conseil d'administration de la CAF du Loiret

- **Un représentant de la mutualité française :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Rose-Marie MINAYO Présidente de la Mutualité française Centre	Pascal CHAMPIGNY Secrétaire général de la Mutualité française Centre	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Article 9 : Le 6^{ème} collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 6 membres :

- **Un représentant des services de santé scolaire et universitaire :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Catherine MILOCHE, Infirmière Conseiller technique du Recteur	Christine TOURAT-VACHER Infirmière, Conseiller technique départemental d'Indre-et-Loire	Brigitte CRANSAC, Infirmière Conseillère technique départemental du Cher

- **Un représentant des services de santé au travail :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Bruno ANTOINET, Directeur du Comité interentreprises d'hygiène du Loiret - CIHL	Hervé CIBOIT, Directeur de l'AIMT d'Indre-et-Loire – Services interentreprises de santé au travail	Bernard ROBERT Directeur de l'APSMT de Loir- et-Cher – Service de prévention de santé au travail

- **Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jacky GUERINEAU, Directeur général adjoint chargé de la Solidarité au Conseil départemental du Loiret	Brigitte HERCENT-SALANIE Médecin départemental de PMI du Loiret	Pascale VILLAR Médecin de PMI au Conseil départemental du Loiret

- **Un représentant des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Emmanuel RUSCH, Professeur responsable du Laboratoire de santé publique et de promotion de la santé à la Faculté de médecine de Tours	Régis PIQUEMAL, Président du Réseau Santé Nutrition Diabète RSND 41	Michel CHAVEAU Président du Comité régional Centre EPGV

- **Un représentant des organismes oeuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Céline LECLERC, Directrice de l'Observatoire régional de la santé – ORS du Centre	Séverine DEMOUSTIER Directrice du Centre régional d'études, d'actions et d'informations – CREA Centre	Laëtitia MARTINEAU Conseillère technique au Centre régional d'études, d'actions et d'informations – CREA Centre

- **Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Anne-Joëlle LEGOURD, Membre du Conseil d'administration de l'Association Nature Centre	Gérard BARACHET, Vice Président de la Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Carole BUTOR Directrice de l'Association pour l'avenir du Gâtinais et de ses habitants - APAGEH

Article 10 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 4 membres :

- **Un représentant mentionné au a) b) c) ou d) du collège des offreurs de santé :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Bruno PAPIN, Directeur du CRCV Bois Gibert	Anne BERNAUD Directrice du Centre SSR La Ménaudière	Carine JANNIN Directrice adjointe du CRCV Bois-Gibert

- **Un représentant mentionné au e) ou f) du collège des offreurs de santé :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jacques BIRINGER, Délégué de la Fédération des APAJH de la région Centre	Jocelyn MELI, Directeur territorial de l'ADAPT Centre-Val de Loire	en cours de désignation

➤ **Deux représentants des unions régionales des professionnels de santé :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Didier HUGUET, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Pharmaciens)	Véronique FAUVINET, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Orthophonistes)	en cours de désignation
Bruno MEYMANDI NEJAD Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Chirurgiens-dentistes)	Véronique MOULIS, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Chirurgiens-dentistes)	en cours de désignation

Article 11 : Peuvent siéger avec voix consultative, au sein de la commission spécialisée « Prévention », les membres mentionnés à l'article 12 de l'arrêté n°2016-ESAJ-0045 du 28 décembre 2016, relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire.

Article 12 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

Article 13 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Orléans, le **29 DEC. 2016**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Pierre-Lazare DETOUX
Directeur général adjoint
de l'ARS Centre-Val de Loire